

Expériences de gestion (bis)



L'Agence française pour la biodiversité

Établissement public du ministère de la Transition écologique et solidaire, l'Agence exerce des missions d'appui à la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de la connaissance, la préservation, la gestion et la restauration de la biodiversité des milieux terrestres, aquatiques et marins. Elle vient en appui aux acteurs publics mais travaille également en partenariat étroit avec les acteurs socio-économiques. Elle a aussi vocation à aller à la rencontre du public pour mobiliser les citoyens autour d'actions en faveur de la biodiversité.

Ses missions en métropole et en outre-mer

- Organiser et développer les connaissances et les savoirs
- Appuyer la mise en œuvre des politiques publiques liées à la biodiversité
- Gérer des espaces protégés et appuyer les autres gestionnaires
- Apporter conseil et expertise aux acteurs socio-professionnels
- Apporter des soutiens financiers à des actions partenariales
- Mobiliser et sensibiliser la société
- Former et structurer les métiers de la biodiversité
- Vérifier le respect de la réglementation relative à la protection de la biodiversité

Le Comité français de l'Union internationale pour la conservation de la nature

Plateforme de dialogue et d'expertise sur les enjeux de la biodiversité, le Comité français de l'UICN est le réseau des organismes et des experts français de l'Union internationale pour la conservation de la nature. Au sein d'un partenariat original, il regroupe deux ministères, huit établissements publics, 42 organisations non-gouvernementales, ainsi qu'un réseau d'environ 250 experts rassemblés au sein de commissions spécialisées et de groupes de travail thématiques. Ses missions sont de répondre aux enjeux de la biodiversité en France et de valoriser l'expertise française à l'international.

Le groupe de travail IBMA

Cet ouvrage a été réalisé dans le cadre des travaux du groupe de travail « Invasions biologiques en milieux aquatiques », créé en 2009 dans le cadre d'une convention entre l'Onema et Cemagref (devenus AFB et Irstea). Ses objectifs sont d'apporter un appui à tous les acteurs concernés par la thématique des espèces exotiques envahissantes en synthétisant et rendant accessibles les connaissances acquises sur les modes de gestion des espèces et en développant des outils d'aide à la gestion. Depuis 2014, la coordination du groupe est assurée conjointement par le Comité français de l'UICN et l'AFB.

Cet ouvrage poursuit la collection **Comprendre pour agir** qui accueille des ouvrages issus de travaux de recherche et d'expertise mis à la disposition des enseignants, formateurs, étudiants, scientifiques, ingénieurs et des gestionnaires de la biodiversité.

Il est consultable sur le site internet de l'AFB (www.onema.fr/node/2835), sur le site du GT IBMA (www.gt-ibma.eu) ainsi que sur le portail partenarial « les documents sur l'eau et la biodiversité » <https://www.documentation.eauetbiodiversite.fr/>



Connaissances pratiques et expériences de gestion

Expériences de gestion (bis)

Emmanuelle Sarat, Doriane Blottière,
Alain Dutartre, Nicolas Poulet
et Yohann Soubeyran (coordinateurs)





La liste des contributeurs au troisième volume de ce *Comprendre pour agir* comprend près de 50 noms. La diversité géographique et institutionnelle des personnes qui figurent sur cette liste illustre très bien la nécessaire collégialité qui se construit progressivement autour des questions de gestion des espèces exotiques envahissantes.

Cette liste est aussi la partie émergée d'un « iceberg humain » rassemblant un nombre beaucoup plus important d'acteurs déjà engagés dans les échanges d'information et les réflexions sur les dommages créés par ces espèces et sur les différentes manières d'envisager leur gestion. Plus généralement, ces acteurs participent à la réflexion sur notre relation avec la nature, au fur et à mesure que nous évaluons mieux les impacts de nos activités.

Aussi, en complément des remerciements nominatifs que constitue la liste en fin d'ouvrage, il nous semble indispensable que des remerciements sincères soient adressés à tous ces autres acteurs encore inconnus dont les questions, les demandes, les avis, les commentaires, les désaccords et les critiques font émerger cet iceberg au cours des très nombreux échanges qui animent notre communauté d'intérêts.



Préface

Les espèces exotiques envahissantes sont reconnues comme l'une des principales causes de l'érosion de la biodiversité mondiale. De ce fait, la Convention sur la diversité biologique a inscrit ce sujet parmi ses grands thèmes sectoriels de travail et a fixé un objectif spécifique du plan stratégique 2011-2020 sur cet enjeu, que les États signataires, dont la France, se sont engagés à atteindre d'ici à 2020. Depuis octobre 2014, l'Union européenne s'est par ailleurs dotée d'un règlement relatif à la prévention et à la gestion de l'introduction et de la propagation des espèces exotiques envahissantes. En France, la stratégie nationale dédiée à cette problématique a été publiée début 2017 et propose désormais un nouveau cadre pour mobiliser l'ensemble des acteurs et répondre à ces engagements internationaux.

En effet, la France n'échappe pas à ce phénomène et les exemples en milieux aquatiques sont nombreux, aussi bien en ce qui concerne la flore (jussie, renouée, etc.) que la faune (écrevisses, ragondin, etc.). Par leurs développements, ces espèces sont en compétition avec les espèces indigènes, modifient les habitats naturels et les services rendus par les écosystèmes, et impactent les activités économiques et la santé humaine. Cette problématique est devenue une des préoccupations majeures des gestionnaires d'espaces naturels autant que des décideurs et les nombreuses informations relayées depuis plusieurs années par les médias ont commencé à la faire émerger de manière régulière chez le grand public.

Depuis une quinzaine d'années, un nombre croissant de gestionnaires de territoires à des échelles administratives ou géographiques très diverses se mobilise pour tenter de gérer les difficultés créées par la colonisation de différentes espèces exotiques envahissantes. Des besoins ont rapidement émergé en matière de coordination des actions, pour organiser la surveillance, évaluer les impacts, développer des programmes de recherche, définir des stratégies et intervenir de manière efficace. Ceci a mené à la création de différents groupes de travail infranationaux cherchant à développer cette coordination dans tous les aspects de la problématique.

C'est dans ce contexte qu'a été créé le groupe de travail national « Invasions biologiques en milieux aquatiques » (GT IBMA). Depuis 2009, ce groupe, réunissant plus d'une soixantaine de personnes représentants différents types d'acteurs (gestionnaires d'espaces naturels, chercheurs, associations, établissements publics, services de l'État et des collectivités territoriales), a mis en œuvre différentes actions. Tournées principalement vers les gestionnaires, elles ont eu pour objectif de contribuer au développement d'un réseau d'échanges d'informations sur toutes les questions posées par les espèces exotiques envahissantes des milieux aquatiques, en rendant accessibles les connaissances acquises sur ces espèces. Son site Internet est un relais très efficace de ses actions. Né d'un partenariat Onema-Cemagref (aujourd'hui AFB et Irstea), ce groupe de travail est coordonné depuis 2014 par le Comité français de l'UICN et l'Onema, qui a intégré l'Agence française pour la biodiversité en 2017.

Plateforme de dialogue et d'expertise sur les enjeux de la biodiversité, le Comité français de l'UICN est le réseau des organismes et des experts français de l'Union internationale pour la conservation de la nature. Il a pour but de contribuer à la conservation de la biodiversité et à une utilisation durable et équitable des ressources naturelles, conformément à la mission de l'UICN définie au niveau mondial. Il valorise également, par ses actions, l'expertise française au niveau international. Concernant les espèces exotiques envahissantes, le Comité français de l'UICN conduit deux actions principales, l'une portant sur une initiative dédiée à ce sujet dans les collectivités françaises d'outre-mer, engagée depuis 2005, et l'autre sur l'animation du groupe de travail IBMA avec l'Agence française pour la biodiversité. Le Comité français de l'UICN assure également un lien et des échanges avec l'UICN au niveau international, en particulier avec son groupe mondial de spécialistes sur les invasions biologiques (ISSG), qui alimente notamment les réflexions des grandes conventions internationales.

Établissement public créé en 2017 par la fusion de l'Agence des aires marines protégées, de l'Atelier technique des espaces naturels, de l'Onema et de Parcs nationaux de France, l'AFB exerce des missions d'appui à la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de la connaissance, la préservation, la gestion et la restauration de la biodiversité des milieux terrestres, aquatiques et marins. La loi « pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages » précise que l'une des missions de l'Agence consiste à apporter un appui technique et une expertise aux services de l'État, aux collectivités territoriales et aux établissements publics chargés de la gestion de l'eau, de la biodiversité et des espaces naturels pour la mise en œuvre de plans de lutte contre l'introduction et le développement des espèces invasives.

Comme les volumes 1 et 2 publiés en 2015 dans la collection *Comprendre pour agir*, ce volume 3 est le fruit des travaux du GT IBMA et de collaborations avec de très nombreux contributeurs, il a pour objectif de contribuer aux échanges sur ces questions de gestion des espèces exotiques envahissantes, de présenter un cadre général de réflexions et de nombreux exemples concrets pouvant aider les gestionnaires de milieux aquatiques et les décideurs dans leurs démarches respectives pour mieux gérer ces espèces.

Nous espérons que ce nouveau volume sera aussi apprécié par l'ensemble des acteurs concernés par les espèces exotiques envahissantes, parmi lesquels les gestionnaires d'espaces, les coordinateurs des groupes territoriaux et les décideurs. Nous souhaitons aussi que ces publications contribuent à renforcer la prise de conscience des enjeux de la gestion des espèces exotiques envahissantes dans les milieux aquatiques en France.

Sébastien Moncorps

Directeur

Comité français de l'UICN

Philippe Dupont

Directeur de la recherche, de l'expertise
et du développement des compétences
Agence française pour la biodiversité